COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2021 - 20h30

L'an deux mille vingt et un, le douze avril, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en séance publique au Foyer Rural, salle Firmin Girard, en session ordinaire sous la présidence de Jean-Michel GIROUX, Maire.

Présents **:** GIROUX Jean-Michel, NOTTON Annie, FOURNIER Christophe, BADIER Aimée, BOUCHON Dominique, JOSSERAND Christelle, BARTH David, BLANCHETON Laure-Emilie, BOLLIET Alexis, BROCARD Jérôme, DECAY Camille, DUBREUIL Meryem, GOYFFON Geneviève, GUILLON Magalie, MILET Gaëtan, MORELLET Jacques, POUPLIER Jean-Noël.

Absents **:** POMMEREL Christian (pouvoir à C. JOSSERAND), ROUSSET Frédérique (pouvoir à David BARTH)

Convocation du 6 avril 2021

Secrétaire de séance : Geneviève GOYFFON

Le Conseil Municipal a :

- APPROUVÉ le procès-verbal du conseil municipal du 24 mars 2021.

- ENTERINÉ la démission de Monsieur David JAMES, élu de la liste " Ensemble pour Poncin ", et a ACCEPTÉ son remplacement par Monsieur Jean-Noël POUPLIER, suivant de liste.

- APPROUVÉ les résultats 2020 à intégrer aux Budgets Primitifs 2021, à savoir :

Budget Communal :

Résultats 2020 :	Fonctionnement :	+ 1 150 439,49 €
	Investissement :	- 289 537,21 €
	Restes à réaliser :	222 297,00 €

Affectation 2021 :Le conseil a décidé de reporter la totalité de l'excédent de fonctionnement(1 150 439,49 €) de la façon suivante :

couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 511 834,21 €

report en section de fonctionnement : 638 605,28 €

Budget Assainissement :

Résultats 2020 : Exploitation : 275 252,36 €
Investissement : 31 692,35 €
Restes à réaliser : 20 745,00 €

Affectation 2021 : Le conseil a décidé de reporter l'excédent de fonctionnement (275 252,36 €) de la façon suivante :
Affectation à la section d'investissement pour 100 000,00 € (réserve)
Report en section de fonctionnement : 175 252,36 €

Budget Eau :

Résultats 2020 : Exploitation : 92 075,00 €
Investissement : 179 942,72 €

Affectation 2021 : Exploitation : 92 075,00 €
Investissement : 179 942,72 €

- DECIDÉ d'appliquer pour l'année 2021 les taux d'imposition des taxes directes suivants :

  * Taxe foncière sur les propriétés bâties : 30,16 %,

  * Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 33,49 %

En précisant que, dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.
Concernant le département de l'Ain, ce taux pour l'année 2020 s'élevait à 13,97 %.

Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, accompagné de l'application d'un coefficient correcteur, doit assurer la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances des communes.

Ce transfert de taux n'a également aucun impact sur le montant final de taxe foncière réglé par le contribuable local.

En conséquent, afin de reconduire un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'année 2021 équivalant au taux global appliqué en 2020 sur le territoire de la commune, il convient de voter un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties égal à 30,16 %, correspondant à l'addition du taux 2020 de la commune, soit 16,19 % et du taux 2020 du département, soit 13,97 %.

Le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties n'est pas impacté par la réforme de la fiscalité directe locale et il est proposé de reconduire en 2021 le niveau voté par la commune en 2020, à savoir 33,49 %.

Dans le cadre de la préparation du budget primitif pour 2021, l'évolution des bases fiscales porte le produit fiscal attendu à 746 774,00 €

- ADOPTÉ les Budgets Primitifs 2021 :
-

Budget Communal :

Fonctionnement (Dépenses/Recettes) :	2 350 175,28 €
Investissement (Dépenses/Recettes) :	1 639 676,49 €

Budget Assainissement :

Exploitation (Dépenses/Recettes) :	274 364,36 €
Investissement (Dépenses/Recettes) :	414 311,71 €

Budget Eau :

Exploitation (Dépenses/Recettes) :	133 033,90 €
Investissement (Dépenses/Recettes) :	286 776,62 €

- ACCEPTÉ l'intégration de M. Jean-Noël POUPLIER dans les commissions suivantes :

Finances, budgets, marchés publics, subventions /Urbanisme, bâtiments, sécurité, accessibilité / Environnement, vie locale, agriculture

- AUTORISÉ la signature d'une convention avec ENEDIS pour le passage en souterrain de lignes électriques sur la parcelle ZC N° 481 – Derrière la Ville – afin d'alimenter de nouveaux appartements au 60, Avenue de la Résistance.

- ACTÉ l'obligation de soumettre à compter du 1er avril 2021 le budget EAU POTABLE à la TVA suite à la signature du contrat de Délégation du Service Public concédé à SUEZ EAU FRANCE.

- REJETTÉ la demande du propriétaire d'un bâtiment menaçant ruine, rue du Pelan, et pour lequel un expert avait été nommé par le Tribunal Administratif, aux frais du propriétaire.

Le montant de l'expertise s'élève à 1059,68 €.
Le propriétaire refuse le règlement de cette créance.
Le Conseil Municipal maintient la demande de remboursement.

Clôture à 21h50

Le Maire,
J-M GIROUX